



Saison 2018 / 2019

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL FEMININ SENIORS

1^o HORAIRES DES RENCONTRES

Tous les matches sont fixés le Dimanche à 15h00 (heure d'hiver) et 15h30 (heure d'été) sauf match de lever de rideau et demande particulière.

Le club recevant se doit de prévenir le club visiteur du lieu de la rencontre.

2^o MODIFICATIONS DATE/HEURE/LIEU

Toute modification de date, d'horaire, et lieu d'une rencontre doit impérativement faire l'objet d'une demande de changement adressée par Footclubs, 8 jours avant la modification pour accord de la Commission.

Sans accord préalable, la rencontre sera donnée match perdu aux 2 équipes.

3^o LA FEUILLE DE MATCH

Utilisation obligatoire de la FMI.

4^o PARTICIPATION DES JOUEUSES

Le championnat Départemental Féminin est réservé aux joueuses **U18F/U19F/U20F et Senior F**

Les joueuses **U16F/U17F** (nées en 2003 et 2002) peuvent évoluer en catégorie Séniors F sous réserves d'un surclassement autorisé par la LBF (demande de surclassement à télécharger sur le site de la LBF et à renvoyer à la LBF pour validation et accord)

Le nombre de joueuses U16F autorisées à participer au championnat Séniors F est limité à 2
Les joueuses **U15F** (nées en 2004) ne sont pas autorisées à prendre part au championnat Féminin Séniors

Le nombre de joueuses portant **un cachet mutation** est limité à **6** dont **2 hors-période**.

5^o ARBITRAGE

Les rencontres sont arbitrées par des arbitres bénévoles, qui doivent être titulaires d'une licence pour la saison en cours, l'arbitre central est désigné par tirage au sort entre les 2 clubs en présence.

En cas de désignations d'arbitres officiels, les frais de déplacements de ces arbitres sont réglés par moitié entre les 2 clubs en présence (selon barème en vigueur).

6^o DUREE DES RENCONTRES

2 x 45 minutes.

76 TAILLE DU BALLON

L'emploi du ballon taille n°5 est obligatoire pour la catégorie SENIOR F.

86 EQUIPEMENTS

Les équipes sont tenues de porter les équipements aux couleurs de leur club.
Le club visiteur se doit d'utiliser un jeu de maillots différent du club recevant.

96 INTEMPERIES

En cas d'arrêt municipal interdisant l'utilisation des terrains, le club recevant est dans l'obligation d'en aviser le District de Football du Morbihan (fiche intempéries).

106 CLASSEMENT

Le championnat Séniors Féminin se déroule se forme de championnat, rencontres aller et retour.

L'équipe classée 1 ère à l'issue de la saison accède au championnat Ligue PH (sous réserves d'être en conformité avec les règlements LBF).

116 RECLAMATIONS

Toutes les réclamations relatives au domaine sportif, ainsi que tous les cas non prévus au présent règlement seront examinées par la Commission Sportive du District du Morbihan.

Vous trouverez toutes les informations et documents nécessaires aux compétitions féminines sur le site du District de Football du Morbihan.

La Commission Départementale Féminine